

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ENV 014-5905/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Cité de l'Agriculture pour l'année 2019**

### **MET 19/10793/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence s'est engagée dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial pour la période 2018-2020 avec le PETR du Pays d'Arles. Ce projet a pour ambition de construire une politique agricole et alimentaire globale sur 6 enjeux majeurs : économie et emploi ; urbanisme et aménagement ; nutrition, santé et accessibilité sociale ; patrimoine alimentaire, culturel et touristique ; Innovation.

La Cité de l'agriculture promeut l'agriculture urbaine et défend les liens de proximité entre citoyens et producteurs. Son objectif est de fédérer les énergies du territoire autour de la transition agro-écologique et de faciliter un accès à une nourriture de qualité, saine et locale, pour tous.

C'est une association loi 1901 née à Marseille en 2015. En 3 ans, l'association est devenue un acteur de référence pour les initiatives en faveur de la transition écologique :

2016 : Création de la première unité de production nourricière expérimentale à Tarascon : une micro-ferme maraîchère et écologique permettant de lancer les premières actions de sensibilisation à l'agroécologie et à l'agriculture urbaine auprès des citoyens, des collectivités et des propriétaires fonciers du territoire.

2017 : Recensement et cartographie du foncier disponible à Marseille pour accueillir des projets d'agriculture urbaine et développement de partenariats avec des acteurs publics et privés du territoire.

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

2018 : Ouverture d'une cantine bio en circuit court, d'un marché paysan dans le 15ème arrondissement de Marseille, lancement du projet-pilote de micro ferme urbaine écologique et organisation de dix événements de sensibilisation aux transitions agricoles et alimentaires.

Présentation des actions envisagées en 2019 :

- Fédérer, renforcer les acteurs de l'agriculture urbaine
- Sensibiliser le public aux enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux via de multiples ateliers,
- Renforcer l'axe alimentation / nutrition et santé en lien avec les publics fragiles
- La conduite d'actions de formations innovantes
- L'édition de la gazette de la Cité de l'agriculture : le Persil
- Le développement de l'axe conseil et prestations à destination des promoteurs immobiliers, architectes, aménageurs

L'association présente un budget équilibré de 142 578 euros. La Direction de l'Agriculture de la Métropole est sollicitée à hauteur de 15 000 euros au titre des actions précisées ci-dessus.

Dans le respect des 6 axes du Projet Alimentaire Territorial, il est proposé d'accompagner l'association Cité de l'Agriculture à la réalisation de ses missions au titre de l'année 2019, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire ;
- le solde (soit 20%) sera versé sur production des comptes annuels de l'association Cité de l'Agriculture.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'association Cité de l'Agriculture est un acteur important de l'agriculture urbaine et de l'innovation et qu'elle est en capacité d'apporter à la Métropole son expertise.
- Que l'association va déployer différentes actions en lien étroit avec les axes du Projet Alimentaire Territorial.

**Délibère**

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 7 500 euros à l'association Cité de l'Agriculture au titre de l'année 2019.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 de la Métropole, Sous-politique G710, Fonction 6312 – Chapitre 65 – Nature 65748

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture

Christian BURLE